

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absente : 1

L'an deux mille dix

Le 29 mars

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, Isabelle ECHEVERRIA, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET, M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme PERY à Melle DUFAU

M. PICOT à Mme le Maire

M. ARAMENDI à M. ELIZONDO

M. LASSALLE à M. MELE

Mme ARAMBURU à Mme HALSOUET

Absente :

Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : M. Philippe ARAMBURU : bail 3, 6, 9 ans

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a été saisie par Monsieur Philippe ARAMBURU afin d'apporter une modification au bail emphytéotique qui lui a été consenti sur les parcelles communales cadastrées Section AC – n°130. 131. 133. 134. 135 et Section AN – n°40 et 42.

En effet, Monsieur Philippe ARAMBURU souhaite dorénavant exploiter lesdites parcelles sous forme de bail 3, 6, 9 ans et demande donc la résiliation du bail emphytéotique.

Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux du 25 février 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de résilier le bail emphytéotique consenti à Monsieur Philippe ARAMBURU en date du 11 avril 1980.
- DECIDE de louer à Monsieur Philippe ARAMBURU les parcelles communales Section AC n°130. 131. 133. 134. 135 et Section AN n°40 et 42 sous la forme d'un bail 3, 6, 9 ans.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :